

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☐ **LA DESTRUCTION ***
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : -----
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Université de Liège, Unité de Biol. du Comportement
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Denoël, Mathieu
 Adresse : N° 22 Rue Quai van Beneden
 Commune Liège (Belgique)
 Code postal B - 4020
 Nature des activités : Recherches sur l'écologie des amphibiens avec une finalité en biologie de la conservation
 Qualification : Directeur de recherches au FNRS (équivalent CNRS), Docteur en Sciences, Président de la Société Européenne d'Herpétologie (SEH), membre de l'UICN

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Ichthyosaura alpestris	300 AHP 1000 HA	uniquement captures temporaires avec relâché sur place dans le cadre d'inventaires et
B2		petits prélèvements non invasifs ou marquage Objectif: étude du statut des populations
B3 Rana temporaria	50 AHP	Autres espèces : uniquement captures temporaires sur place dans le cadre d'inventaires et passages d'écouvillons (swabs) non invasifs
Bufo bufo	50 HA	
B4 Alytes obstetricans	50 AHP	et passages d'écouvillons (swabs) non invasifs
Natrix (natrix) helvetica	50 HA	
B5	20 AHP 20 HA	Détails en annexe

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☒	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☒	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Ecologie de la conservation des amphibiens: répartition et statut des amphibiens alpins face aux changements globaux + détail en annexe

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire ☒ avec relâcher sur place ☒ avec relâcher différé ☐
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Voir annexes 1 et 3
 maintien temporaire dans des bacs rempli d'eau sur place

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : dans le site où les amphibiens ont été capturés - voir annexe pour détails

Capture manuelle ☒ Capture au filet ☒
 Capture avec épuisette ☒ Pièges ☐ Préciser :
 Autres moyens de capture ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☒ Préciser : lampes de poches pour observation de nuit
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) : PIT-TAGS 8 mm pour le Triton alpestre
 Prélèvements non invasifs (bout de nageoire, swabs = écouvillons) (méthode validée pour cette espèce)
 Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
 Destruction des œufs ☐ Préciser :
 Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
 Par pièges létaux ☐ Préciser :
 Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
 Par armes de chasse ☐ Préciser :
 Autres moyens de destruction ☐ Préciser :
 Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
 Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Licence et doctorat en biologie animale
 Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
 Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 2019-2023 (période monitoring)
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence Alpes - Côte d'Azur
 Départements : Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes
 Cantons :
 Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☒ Mesures de protection réglementaires ☐
 Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : voir liste de publications en annexe 5 + publications récentes en annexes 8 et 9

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : communication des publications - rapport sur le bilan des opérations en fin d'étude

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Liège
 le 4 mars 2019
 Votre signature

